

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L' Abeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me. Année.

VOL. V.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 5 AVRIL. 1853.

No. 27.

ODE

Imitée du Pange, lingua.

Ma langue, chantons le mystère
Du corps et du sang précieux,
D'un Dieu Rédempteur, que la terre
Adore à l'exemple des cieux ;
Unis ta voix aux chœurs des anges,
Entonne un concert de douanges
Au Souverain Maître des Rois,
Qui, dans sa sagesse profonde,
Expia les forfaits du monde
Par le supplice de la Croix.

Dans le sein pur de l'innocence
Il naît pour le salut de tous,
Et, cachant sa divine essence,
Mortel, il veut vivre avec nous.
Sa parole, aux ailes de flamme,
Répand dans les cœurs qu'elle enflamme
La semence de ses discours,
Et, par le plus grand des miracles,
Ce Dieu, prédit par les oracles,
De sa vie achève le cours.

Le Christ, dans cette nuit suprême,
La veille, hélas ! de son trépas,
Avec ses Apôtres, lui-même
S'assied à son dernier repas ;
De la Pâque, signe mystique,
Il observe l'usage antique
Longtemps suivi par les humains ;
Et, dans cette pieuse enceinte,
A ses disciples, troupe sainte,
Il s'administre de ses mains.

Le Verbe, en ce jour mémorable,
Change, par un mot tout-puissant,
Le pain en son corps adorable
Et le vin en son propre sang.
Ce prodige insigne et sublime
Jadis opéré dans Solyme,
S'éternise sur nos autels.
Pour le croire, il est nécessaire
Que du chrétien la foi sincère
S'élève à ses regards mortels.

Qu'à genoux l'Univers encense,
Dans un profond recueillement,
Un Dieu qui voile sa puissance
Sous cet auguste Sacrement.
Le jour succède à la nuit sombre :
Le Rit nouveau dissipe l'ombre
Dont se couvrait l'antique loi.
Peuple, ce mystère indécible,
Aux sens de l'homme inaccessible,
Se découvre aux yeux de la Foi.

Au Dieu qui forma la nature,
Consacrions un vœu solennel,
Et que partout, la créature
S'incline au nom de l'Éternel.
A son fils, victime innocente,
Que notre voix reconnaissante
Offre l'hommage de nos vœux,
Et gloire à l'esprit de lumière,
Qui vient de sa grâce première
Nous prodigier les dons vainqueurs.

J. B. CLARAY-DE-CREY-VOLLAND.

L'INDUSTRIE. — SA FUNESTE INFLUENCE
DANS LES PAYS NON CATHOLIQUES. —
SORT DE LA CLASSE OUVRIÈRE CHEZ CES
MÊMES NATIONS QUE LA RELIGION CATHOLI-
QUE SEULE PEUT RETIRER DE L'ÉTAT DE
DÉGRADATION OU ELLES SONT DESCENDUES.

[Suite]

L'unique droit des gens, l'unique droit public que l'homme ait appris de la nature, se résume dans ces paroles de César : Le genre humain est une proie abandonnée à quelques tigres. — Le cannibalisme plus ou moins poli, l'anthropophagie plus ou moins savante est dans les instincts naturels de l'homme. Ce sont les paroles de l'homme le plus spirituel de nos jours. Il ajoute :

Le Christianisme seul a renversé cet horrible droit; et la révolution qu'il a opérée consiste en ceci :

La science et la puissance qu'il a trouvées confondues pour dévorer l'ignorance et la faiblesse, il les a distinguées entre elles sans les opposer, et les a obligées à se mettre de concert au service de l'ignorance et de la faiblesse.

Le catholicisme étant seul assez puissant pour réprimer les passions, toute nation qui lui substitue une autre religion accorde au fort le droit d'opprimer le faible et retombe nécessairement dans l'ordre naturel. Plus l'industrie de cette nation acquerra de développement, plus le petit nombre sera en pouvoir d'écraser la multitude et de faire de l'or avec le sang de l'ouvrier. Les machines industrielles profiteront au savant qui les invente, à l'habile artisan qui les exécute et au riche citoyen qui a du capital pour les employer.

Si l'on me dit qu'elles profiteront aussi au peuple qui paiera moins cher des produits d'une qualité meilleure, je répondrai que malheureusement ce ne peut pas être le cas. Car plus la production devient savante et artificielle, plus elle exige de science et d'habileté, et moins elle emploie ce qui fait la véritable richesse du peuple, les bras. Dans un tel état de choses le nombre des pauvres augmente nécessairement et que l'on réduise les prix tant que l'on voudra, ils seront toujours au-dessus de ceux qui n'ont rien.

L'ouvrier ne peut subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille sans avoir la liberté de mettre un prix convenable à son travail. Il ne pourra pas manger de pain ni en donner à ses enfants en bas âge et à son vieux père, quand il ne recevra pas un salaire équivalent à son travail. Et c'est ce qui arrive quand l'industrie fait des progrès: les prix diminuent insensiblement et finissent par se réduire à zéro. Il n'y a rien en cela de surprenant, car les nouvelles machines que l'on invente tous les jours, peuvent faire soixante la surveillance d'une femme ce qui exigeait auparavant des centaines d'hommes. Alors le nombre de ceux qui n'ont rien à faire est si grand qu'ils sont obligés de travailler pour rien, et de cet encombrement d'ouvriers résulte l'avidité du travail.

L'industrie n'est pas seule cause de l'avilissement du travail, l'ignorance des ouvriers y est aussi pour sa part. Mais la principale cause, c'est l'avarice des capitalistes, qui, dans leur intérêt, divisent le travail de telle manière qu'il faut trente six bras pour faire une épingle. Dites donc après cela à un malheureux qui, après plusieurs années d'un travail forcé, a appris à fabriquer la dix-huitième partie d'une épingle, dites-lui qu'il est maître de son talent et qu'il peut aller tenter fortune ailleurs !

Du trop grand nombre d'ouvriers et de leur peu d'adresse causée par la division du travail, que résultera-t-il ? — Il en résultera de grands maux pour la population ouvrière. Les travailleurs, à cause du bas prix qu'on leur donnera, seront obligés de réduire de moitié la nourriture nécessaire à leur existence, et de donner leur santé en échange de l'autre moitié. Leur pauvreté les empêchera de faire instruire leurs enfants, qui iront, en toute saison avant le lever de l'aurore, souvent sans avoir pris la moindre nourriture, s'enfermer dans l'atmosphère infecte d'un atelier. L'ignorance, la démoralisation, l'abrutissement seront alors les caractères de la classe ouvrière. Leur condition sera pire que celle des esclaves grecs ou romains occupés au travail des terres : car ceux-ci étaient nourris tant qu'ils avaient des forces ; ils ne travaillaient que

le jour, respiraient l'air pur des champs et pouvaient donner des soins à leurs enfants.

La loi interviendra ! direz-vous. L'abbé Martinet vous répond : La loi n'interviendra pas ; car la loi est l'expression de la pensée, et de la volonté publique ; or la population ouvrière n'est pour rien dans la pensée ou la volonté publiques, à moins qu'elle ne se mette à rugir. Dans ce cas peut-être la loi interviendra, mais pour faire preuve de la plus ridicule impuissance.

Il n'y a que deux lois qui puissent intervenir efficacement ; la loi qui s'appuie sur l'autorité de Dieu, la loi qui s'appuie sur la puissance des pavés.

Voyons maintenant quel est le sort du petit peuple des campagnes dans l'Angleterre réformée depuis l'essor de l'industrialisme. Écoutez le même homme que je viens de citer :

« La seule religion, dit-il, qui ait la vertu de faire croire en Dieu et à son intervention dans les affaires de la vie, ne fut pas plutôt abolie en Angleterre, que l'athéisme social apparut et se mit à dévorer les mœurs chrétiennes. Au lieu d'un peuple de frères, un par le lien religieux et s'avantant au pas commun des grands et des petits dans les voies de la civilisation, on aperçoit deux peuples ennemis, divisés par l'égoïsme, qui a mis d'un côté la richesse avec son avidité et son orgueil féroce, de l'autre, la faim avec ses cris et ses fureurs.

JEAN

M. L. C.

[à continuer.]

L' Abeille.

« Forsan et hæc olim meminisse juvabit. »

QUÉBEC, 5 Avril 1853.

Alfred à son ami.

Cherami,

Sur ta dernière lettre tu me pries de t'écrire au plus vite afin de te faire part des sages conseils qui nous sont donnés sur l'étude de l'histoire : je profite du premier temps libre pour satisfaire tes justes desirs.

Je te disais l'autre jour que les tableaux chronologiques que nous faisons facilitaient beaucoup l'étude de l'histoire, je vais t'expliquer comment il faut les faire et, j'en suis sûr, tu reconnaitras, avec moi, l'utilité de cette méthode.

Prends une grande feuille de papier, trace sur ce papier quarante lignes parallèles : sur la plus haute, écris le nombre 40, sur la seconde, 39 ainsi de suite, c-à-d, que ces quarant. lignes représenteront les siècles qui se sont écoulés depuis la création jusqu'à J. C. Tu traceras aussi plusieurs lignes perpendiculaires, ce qui te donnera 7 ou 8 colonnes qui seront chacune pour l'histoire d'un peuple. La première est consacrée à l'histoire sainte : au haut de cette colonne écris le nom de notre grand

père Adam, dix sept siècles plus tard place le nom de Noé, ce qui suffira pour rappeler le déluge, l'arche, le péché de Cham la tour de Babel et que sais-je encore? Les 23 siècles qui se trouvent entre le déluge et J. C. se divisent en trois époques : l'époque incertaine qui comprend 5 siècles, l'époque mythologique, 10 siècles, enfin l'époque historique qui renferme 8 siècles. A propos de tableaux on nous a vanté l'atlas de Lesage, par le comte de Las Cases ; c'est un de ceux qui accompagnèrent le grand Napoléon dans le *charmant Eden* que John Bull lui avait donné.

Un jour le comte de Las Cases montra son œuvre à Napoléon. Le grand homme, qui s'y connaissait, se fêcha tout rouge : Comte, dit-il, pourquoi ne m'avez-vous pas fait connaître, votre admirable ouvrage lorsque j'étais sur le trône, j'en aurais fait tirer des milliers d'exemplaires et inondé mes lycées !!!

Il faut encore analyser sa lecture, voici les avis qui nous ont été donnés à ce sujet : ménager l'encre, le papier, les plumes et le temps, ce qui veut dire en bon français, ne pas faire ses analyses trop longues. Il ne s'agit point ici d'écrire à mesure que nous lisons, mais d'en voir un certain nombre de pages, un ou deux chapitres, de faire dans notre tête une récapitulation de ce que nous avons lu et de l'écrire. Par exemple tu veux analyser la vie du fameux Annibal ; tu sais que ce général, encore enfant, jure sur les autels haine éternelle à Rome, qu'il commence sa carrière militaire par la prise de Sagonte, qu'ensuite il passe les Pyrénées, le Rhône les Alpes, arrive en Italie, défait les Romains sur la Trébie, à Trasimène, à Cannes, hiverne à Capoue, dont le séjour fut si funeste à ses troupes jusque là invincibles. Dans ton analyse tu peux te contenter de mettre tout simplement : serment d'Annibal, Sagonte, Pyrénées, Rhône, Alpes, Trébie, Trasimène, Cannes, Capoue, &c. ces noms suffiront pour te rappeler la vie de ton héros. Quand on lit une guerre, il faut faire attention aux causes ou aux prétextes de cette guerre, au général qui y commandait, aux suites que telle bataille a pu avoir. Par exemple Xerxès accable Léonidas et ses trois cents Spartiates aux Thermopyles, mais la mort de ces braves fut loin d'être inutile : elle retarde la marche du *grand roi*, donne le temps aux Grecs de se préparer, apprend aux ennemis à quels hommes ils ont affaire et les décourage d'avance ; de là peut-être le salut de la Grèce.

Ainsi il est bon de peser mûrement ce que nous lisons et de porter notre jugement, sauf à le rectifier plus tard s'il est défectueux. C'est en agissant de la sorte dans

les basses classes que nous nous accoutumons à exercer notre jugement et à nous rendre compte de tout ce que nous voyons. En voilà assez pour aujourd'hui sur ce sujet.

Il fait un temps superbe, la neige fond rapidement dans notre *cour*, cependant j'ai peur que celle des grands soit sèche avant la nôtre, il est vrai que M. l'*Economiste* bienveillant à son ordinaire à notre égard, nous aide beaucoup, mais les grands travaillent avec une ardeur incroyable.

Tu paresse, Narcisse, il y a bien tôt deux mois que tu es chez vous ; sans doute, tu fais du sucre de ce temp-ci, n'oublie pas d'envoyer un *cornet* à celui qui se dit ton intime.

ALFRED

Élève de la Petite-Salle.

Nous avons le plaisir d'annoncer que nos confrères de Ste. Anne ont nommé pour agent de l'*Abeille*, M. Stanislas Vallée. Nous espérons que cette nomination resserrera les liens qui nous unissent à nos amis de Ste. Anne, et, comme les fleurs croissent en grand nombre dans les lieux charmants qu'habitent nos confrères, ils nous enverront, sans doute, quelques bouquets pour la ruche.

Samedi, 26 Mars, Sa Grâce Mgr l'Archevêque a conféré la tonsure à M. M. Ovide Grenier, Raymond Casgrain et Angus McDonald.

Son Honneur le juge Bacquet est décédé subitement vendredi dernier, d'une maladie de cœur. Ses funérailles ont eu lieu ce matin.

Une goëlette de l'île aux Coudres, chargée d'avoine, est arrivée vendredi dernier dans le port.

ERRATUM. Dans la correspondance "*Le soir de la bataille de Waterloo*" on a mis par erreur Jemmappes au lieu de Genappe.

Le général des Jésuites étant aux dernières nouvelles à l'extrémité et les médecins semblaient croire ou à sa mort prochaine ou à une paralysie sous l'empire de laquelle il traînerait encore tout au plus deux ou trois semaines.

Le Rev. père Roothan sera généralement regretté, car c'est un homme de grand savoir (qui ne parle pas moins de douze langues vivantes), d'une grande simplicité et d'une profonde humilité.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. Il est certain que le pape se

rendra à Paris pour sacrer l'empereur et l'impératrice.

Le trois mars, la cérémonie religieuse pour le mariage de vingt huit couples dotés par l'empereur a été célébrée à Notre-Dame.

La messe a été dite par Mgr. Sibour, archevêque de Paris.

Le jeune comte Camerata, fils de la princesse Bacciocchi, parent de l'Empereur, s'est fait sauter la cervelle en se tirant un coup de pistolet dans la tête.

On vient de lancer à Nantes, le premier navire en zinc qui ait été construit en Europe. Ce vaisseau est l'œuvre de l'habile constructeur M. Guibert de cette ville.

NAPLES. Le roi a failli être tué. L'assassin lui a brisé la jambe d'un coup de feu ; il a fallu faire l'amputation.

AUTRICHE. Jean Libeny, coupable de tentative de meurtre et d'assassinat sur la personne auguste de Sa Majesté François-Joseph 1er, empereur d'Autriche, a été condamné à être pendu. Ce malheureux a été exécuté le 26 Février dans les sentiments du plus sincère repentir. Après l'exécution l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur laissa échapper ses larmes et s'écria : " Que Dieu veuille que ce malheureux soit la dernière victime de la séduction ! " Puis elle envoya dans toutes les églises de Vienne porter des offrandes pour faire dire des messes pour le repos de l'âme du supplicié ! Chaque année elle se propose d'en faire autant à l'anniversaire de la mort du malheureux Libeny.

On ne saurait dépeindre combien est grand l'intérêt que prennent les populations de tout l'empire à l'état de leur jeune souverain ; partout des solennités religieuses ont eu lieu pour remercier la Providence d'avoir préservé le prince de la mort dont il était menacé et pour demander son prompt rétablissement.

Des traits particuliers de générosité ne manquent pas non plus, ayant pour but de remercier le ciel par des actes de bienfaisance d'avoir conjuré le péril qui a menacé S. M. C'est ainsi qu'à la première nouvelle de l'attentat, le banquier de Stamet-Meyer a remis au général Kempen la somme de 5000 florins pour être distribués aux pauvres de Vienne ; le baron Sina a aussi fait tenir au ministre de l'intérieur 10,000 florins en métalliques, cinq pour cent, destinés à la fondation d'un établissement de bienfaisance.

Aux dernières nouvelles la santé de S. M. était bonne, il avait pu même faire une courte promenade en voiture.

L'empereur a signalé sa convalescence par un acte noble et généreux. Ayant appris que la mère de son assassin venait,

à cause de son fils, d'être renvoyée d'une maison où elle occupait une modeste position, lui a assuré une pension pour le reste de ses jours.

L'Archiduc Maximilien-Ferdinand fait un appel à toute la nation pour élever une église en actions de grâce de la conservation des jours de son auguste frère. L'édifice doit être digne et du peuple qui l'élèvera et de sa reconnaissance envers la Providence.

D'après une correspondance de Turin, Mazzini se serait embarqué à bord d'une frégate anglaise.

GENES. Une brillante séance d'Académie a été donnée, au séminaire archiépiscopal de cette ville, par les élèves, en l'honneur de Mgr. Charvaz.

C'est un drame religieux, où figuraient des chants célestes exécutés par les meilleurs professeurs. Le vénérable prélat a terminé la séance en remerciant les maîtres et les élèves qui lui avaient offert une si belle fête. [sic !]

SUISSE. La gazette du Tessin annonce que le conseil d'État, à la majorité de six voix contre une, a décrété le rappel de l'Evêque, Mgr. Marilly.

LES TEMPLIERS.

L'Ordre religieux et militaire des Templiers fut fondé à Jérusalem, en 1118, sous le règne de Baudouin II, dans le but de protéger contre les brigands les nombreux pèlerins qui entreprenaient alors le pèlerinage de la Terre-Sainte. Il dut sa fondation à neuf pauvres Chevaliers Français et Flamands, qui eurent pour premier Grand-Maître, Hugues de Pains, l'un d'entre eux. On les appela *Chevalier du Temple, Templiers*, parcequ'ils occupèrent primitivement le quartier méridionale du palais de Baudouin, situé près du Temple de Salomon.

Les Chevaliers qui voulaient entrer dans l'Ordre faisaient vœu de protéger les pèlerins, de ne jamais fuir devant l'ennemi, quelque nombreux qu'il fût, et de ne jamais payer de rançon, *pas un pan de mur, pas un pouce de terre.*

St. Bernard fait ainsi le portrait des Templiers : " Cheveux tondus, poil hérissé, souillé de poussière ; noirs de fer, noirs de hâte et de soleil. . . Ils aiment les chevaux ardents et rapides, non parés " . . .

L'habillement des Templiers consistait en un vêtement blanc, avec une croix rouge sur la poitrine ; leur étendard, motié blanc, motié noir, s'appelait *Baucéant*.

La forme de réception des Templiers inspirait une espèce de terreur. " Elle avait lieu, dit Michelet, dans les églises de l'Ordre, la nuit et portes fermées, les membres inférieurs en étaient exclus " .

Parmi leurs cérémonies, presque toutes symboliques, on remarquait leur prédication pour le nombre *trois*. Trois fois on interrogeait le récipiendaire avant de l'introduire dans le chapitre. Il demandait par trois fois le pain, l'eau, et la société de l'Ordre ; il faisait trois vœux. Les membres observaient trois grands jeûnes. Ils communiaient trois fois l'an. On faisait l'aumône dans toutes les maisons de l'Ordre trois fois par semaine ; chaque Chevalier devait avoir trois chevaux. Ils entendaient la messe trois fois chaque semaine. Ils ne pouvaient manger de viande que trois jours par semaine. Les jours d'abstinence, on pouvait leur servir trois mets différents. Ils adoraient solennellement la croix à trois époques de l'année : Ils juraient de ne pas fuir en présence de trois ennemis. On flagellait trois fois en plein chapitre ceux qui méritaient cette punition.

Ces moines guerriers devenus nombreux, se distinguèrent bientôt par leur bravoure et devinrent la terreur des armées musulmanes. On voyait flotter la bannière de l'Ordre partout où il y avait des Infidèles à combattre. Ils rendirent les plus grands services à la Religion et à la Terre-Sainte.

Lorsque Jérusalem succomba, en 1291, sous les armes des musulmans, les Templiers, avant d'abandonner cette Palestine qui avait été le théâtre de leurs exploits, résolurent de faire un dernier effort. Sous leur dernier Grand-Maître, Jacques de Molay, ils livrèrent bataille aux Infidèles, et remportèrent sur eux une éclatante victoire. Ils reprirent même la ville de Jérusalem en 1299, mais ils ne purent la conserver. Ils se retirèrent dans l'île d'Arad où les ennemis ne tardèrent pas à les joindre. Les chevaliers, dans la défense de cette île déployèrent leur valeur ordinaire ; ils combattirent comme des lions, mais à la fin leur nombre trahit leur courage. Ils furent obligés de l'abandonner pour passer dans l'île de Chypre, qu'ils avaient achetée *au poids de l'or*.

Toujours victorieux, les Templiers, après plus de quatre-vingts ans de combats, avaient acquis d'immenses richesses qui, jointes aux nombreuses libéralités des princes chrétiens, les avaient rendus si puissants, que Mathieu Paris assure que de son temps (en 1312, lors de leur extinction), ils possédaient plus de *neuf mille maisons ou seigneuries* dans toute la chrétienté. Dans le seul royaume de Valence, province d'Espagne, ils étaient maîtres de dix-sept places fortes. Mais ces richesses les perdirent. Ils s'abandonnèrent au luxe et à la mollesse ; ils devinrent orgueilleux et débauchés. Ils furent soupçonnés d'impiété, et convaincus d'entrete-

nir des relations avec les seigneurs du Vieux de la Montagne dont ils avaient adopté le costume. Ce que le peuple voyait avec effroi.

Mais ce qui les rendait le plus odieux, et ce qui leur attira la haine de tout le monde, c'était le *crachement sur la croix*.

Ce n'était pourtant qu'un symbole, mais on n'en connaissait pas le sens. "Le récipiendaire était d'abord présenté comme un pécheur, un mauvais chrétien, un renégat. Il renait à l'exemple de St. Pierre. Le reniement dans cette pantomime se faisait en crachant sur la croix.

L'Ordre se chargeait de réhabiliter ce renégat, de l'élever d'autant plus haut que sa chute était plus profonde."

En France, les Templiers s'attirèrent la haine du roi Philippe-le-Bel; on les accusait d'exciter des troubles parmi le peuple, et de fournir de l'argent aux ennemis de ce prince qui désolés, résolut de les détruire; et il y réussit de concert avec le pape Clément V. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

En 1307, deux Templiers prisonniers à Paris, révélèrent à Philippe-le-Bel d'horribles secrets contre leur Ordre. Pour s'assurer de la vérité de leurs dépositions, ce prince en fait arrêter et interroger plusieurs autres qui tous confirment les aveux des deux premiers. Il consulte alors des Théologiens, et en donne avis au pape. De concert avec lui, il fait venir en France le Grand-Maitre, Jacques de Molay, sous prétexte de réunir son ordre avec celui des Hospitaliers, mais dans l'intention de s'assurer de sa personne. Le grand-maitre part de Chypre, escorté de soixante chevaliers, et se rend sans défiance à la cour du roi de France. Les Templiers apportaient avec eux 150,000 florins d'or, et en argent la charge de huit mulets,

Dupty rapporte que longtemps avant leur procès, un Templier déclara à Raoul de Presles, un des hommes les plus graves de l'Ordre il y avait une chose si secrète, que si pour son malheur quelqu'un la voyait, fut-ce le roi de France, nulle crainte des tourments n'empêcherait ceux du chapitre de le tuer, selon leur pouvoir."

Ce ne fut que le 13 Octobre (1307) que Philippe-le-Bel ordonna d'arrêter tous les Templiers qui se trouvaient dans son royaume. C'était une précaution nécessaire; car ils n'auraient pas manqué d'exciter quelque sédition, à la faveur de laquelle les plus coupables se seraient évadés, et l'on n'aurait pas connu les vrais motifs qui faisaient agir le roi. Il en fit aussitôt interroger 140 par le grand inquisiteur de Paris, et tous, à l'exception de trois, avouèrent les principaux crimes dont on les accusait. Cependant le pape seul a-

vait droit de statuer contre l'Ordre, parce qu'il était religieux. Il écrivit donc à Philippe de cesser toute poursuite; et ce ne fut qu'après qu'il en eût interrogé lui-même soixante-douze à Poitiers, qu'il consentit à la laisser continuer. On nomma en conséquence des commissaires, et on fit des informations à Paris, Troyes, à Bayeux, à Caën, à Rouen, au Pont de l'Arche, à Carcassonne, à Cahors, à Chignon, &c. &c.

Le Pape écrivit alors à tous les souverains de l'Europe d'arrêter les Templiers qui se trouvaient dans leurs royaumes respectifs, et de leur faire leur procès. Mais presque tous furent acquittés: le traitement le plus rigoureux qu'éprouvèrent les coupables, fut d'être emprisonnés dans leurs propres couvents.

Il n'en était pas ainsi en France. Le grand-maitre lui-même interrogé à Chignon, les 18 et 20 Mars 1308, avoue les principaux crimes qu'on impute à son Ordre.

Le 14 Mars 1310, soixante-quatorze Templiers, non accusés, qui s'étaient portés défenseurs de leur Ordre, sont entendus devant le concile provincial; mais ils ne peuvent alléguer aucun fait qui prouve son innocence. Le lendemain comparaisaient les accusés. Les interrogations roulent uniquement sur leur mode de réception. "Renient-ils Jésus-Christ? Crachent-ils sur la croix? S'abandonnent-ils à la débauche? &c. &c. Ceux qui avouent sont mis en liberté; ceux qui s'obstinent à nier sont condamnés à une détention perpétuelle; ceux qui se retractent sont déclarés relaps, et condamnés à mort. Le nombre de ces derniers fut de cinquante-quatre. Tous furent brûlés vifs quelques jours après à la porte St. Antoine. Ils avaient varié dans le procès, mais ils ne varièrent pas dans les flammes; ils protestèrent tous de leur innocence jusqu'au dernier soupir.

Le jugement définitif de l'Ordre avait été renvoyé au concile général de Vienne, qui s'ouvrit le 16 Octobre 1312. Il était en faveur des Templiers, et aurait probablement laissé subsister l'Ordre, si le pape, voyant que ce procès qui durait déjà depuis cinq ans, allait traîner en longueur, n'eût prononcé en consistoire secret son abolition provisoire, le 12 Mars 1312. Le concile approuva cette abolition le 3 Avril de la même année. La destination des biens des Templiers fut réservée au St. Siège, qui les donna à d'autres Ordres,

Restait le jugement du Grand-Maitre, du Visiteur de France, des Commandeurs de Normandie et d'Aquitaine, que le pape s'était réservé. Ces vieux guerriers languissaient depuis près de sept ans dans les prisons du roi de France. Tous

avaient avoué les principaux crimes qu'on imputait à leur Ordre, et le pape les condamna à une détention perpétuelle, à condition toutefois qu'ils feroient l'aveu public de ces crimes. Mais le Grand-Maitre ainsi que le Commandeur de Normandie se retractèrent au grand étonnement des Cardinaux qui croyaient l'affaire finie. Ils protestèrent solennellement devant le peuple qu'ils étaient innocents aussi bien que leur ordre. Sur cela, les cardinaux les remirent entre les mains du prévôt de Paris pour délibérer de nouveau. Mais Philippe ayant eu vent de leur retractation, convoqua son conseil privé et sur son avis, les fit transporter dans une petite île de la Seine, où ils furent brûlés vifs. Le Grand-Maitre qui avait tant de fois affronté la mort au milieu des combats, ne se démentit point dans les flammes. Il supporta les tourments avec un courage et une constance qui fit une profonde impression sur la multitude accourue pour être témoin de son supplice. Il protesta de la manière la plus énergique de l'innocence de son Ordre, à ses derniers moments. On rapporte que, sur le point de rendre le dernier soupir, il assigna le pape Clément V à comparaitre dans quarante jours devant le tribunal du Souverain Juge et Philippe-le-Bel dans l'espace de quatre ans.

L'Ordre ne fut pas entièrement détruit; il subsista encore en Allemagne: il forma en Portugal l'Ordre de Montezza, recruta les ordres d'Avis et du Christ, mais il ne s'éleva jamais à son ancienne splendeur.

A.

ANECDOTE.

Des écoliers rencontrèrent une bonne femme qui conduisait des ânes. "Bon jour, la mère aux ânes, dit l'un d'eux. — Bon jour, mes enfants, répondit la bonne femme."

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A la Petite-Salle, M. Jos. Gariépy.
Chez les Externes, M. P. Drolet.
Au Séminaire de Saint-Hyacinthe, M. J. R. Ouellet.
Au Collège de l'Assomption, M. L. A. A. Jetté.
Au Collège de Ste. Anne, M. S. Vallée.
J. B. BLOUIN, Gérant.